

COMMUNE

EXTRAIT

MAGNAC-SUR-TOUVRE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CHARENTE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 23

L'an Deux Mil Vingt-cinq

En exercice : 23

Le : 13 Février 2025

Présents : 20

Le Conseil Municipal de la commune de MAGNAC-SUR-TOUVRE

Votants : 22

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

À la Mairie, sous la présidence de Mr Cyrille NICOLAS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

PRESENTS : Mrs NICOLAS – COUTY – CARDINAUD - FERRAND
MORAIS – DEFONTAINE – RHODE – LAURIN - HERIGAULT –
RASTOUTMmes GAZEAU – DEVERNAY – LAPIERRE – MAHERAULT –
MOURGUES – MAZEAU - LORBLANCHET – BEAULIEU –
WALTER - ESNAULT**Ont donné procuration** : Mme GENEST à M. MORAIS – M. BRAUD à
M. RASTOUT –**Excusée** :**A été nommé (e) secrétaire de séance** : M. LAURIN**3°) TARIFS DES GARDERIES DES ECOLES PRIMAIRE MARIE CURIE ET DE RELETTE**

M. le Maire rappelle les tarifs des garderies municipales votés par délibération du 29 août 2024.

Ces tarifs ont été révisés du fait de la fourniture du goûter à la garderie de l'école maternelle Les Cygnes.

Certains parents ont fait remarqué que les goûters ne sont pas fournis aux écoles primaires mais que les tarifs sont les mêmes pour toutes les garderies.

Il est proposé au conseil municipal de mettre en place deux tarifications distinctes : une pour les garderies des écoles primaire et une autre pour la garderie de la maternelle.

Tarifs « garderie école maternelle Les Cygnes » :

Proposition de reprise des tarifs décidés le 29 août 2024 :

	QF1 (0-899€)	QF2 (900-1199€)	QF3 (1200-1599€)	QF4 (1600€ et plus)	Non allocataires
Enfants de la commune					
Matin	0,47 €	0,52 €	0,57 €	0,62 €	1.04 €
Soir	3.02 €	3,12 €	3,22 €	3,33 €	3,74 €
Matin et soir	3.33€	3,54 €	3,74 €	3,95 €	4,16 €
Enfants hors commune					
Matin	0,62 €	1,03 €	1,60 €	1,85 €	2,06 €
Soir	3,30 €	3,50 €	3,71 €	3,91 €	4,12 €
Matin et soir	3,91 €	3,09 €	4,64 €	5,15 €	5,67 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 17 FEV. 2025



ID : 016-211601992-20250213-1702253-DE

Tarifs « garderies écoles primaire de Rellette et Marie Curie »

	QF1 (0-899€)	QF2 (900-1199€)	QF3 (1200-1599€)	QF4 (1600€ et plus)	Non allocataires
Enfants de la commune					
Matin	0,47 €	0,52 €	0,57 €	0,62 €	1.04 €
Soir	2.02 €	2,12 €	2,22 €	2,33 €	2,74 €
Matin et soir	2.33€	2,54 €	2,74 €	2,95 €	3,16 €
Enfants hors commune					
Matin	0,62 €	1,03 €	1,60 €	1,85 €	2,06 €
Soir	2,30 €	2,50 €	2,71 €	2,91 €	3,12 €
Matin et soir	2,91 €	2,09 €	3,64 €	4,15 €	4,67 €

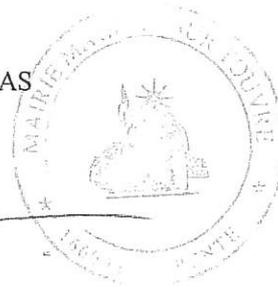
Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide les tarifs définis ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2025, la facturation s'effectuant fin de mois.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme :

En Mairie le 14/02/2025

Le Maire – Cyrille NICOLAS



En application des articles L. 5211-3 et L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.